

CANDIDATURE TEPOS



Montluçon Communauté
Cité administrative
1, Rue des Conches
03100 MONTLUÇON
☎ 04.70.02.55.00

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET TEPOS SUR LE TERRITOIRE DE MONTLUÇON COMMUNAUTE



Septembre 2020



REFERENTIEL DU DOCUMENT

EMETTEUR

Pour E6 Consulting

Yacine ANBRI

Tél. : 05 56 78 56 50

E-mail : yacine.anbri@e6-consulting.fr

Pour Transénergie

Manon HUSSENOT

Tél. : 07 60 85 90 99

E-mail : manon.hussenot@transenergie.eu

DESTINATAIRE

MONTLUÇON COMMUNAUTE

Cité administrative - 1 rue des Conches

BP 3249 - 03106 MONTLUÇON CEDEX

Contact : Laurine DUMONT

Tél. : 04 70 02 34 63

E-mail : L.dumont@mairie-montlucon.fr

DOCUMENT

Réf.	Ind.	Date	Contributeurs	Actions
TRE.CO.ST007	A	05/07/20	Yacine ANBRI Manon HUSSENOT	Rédaction Rédaction
	B	15/07/20	Yacine ANBRI Manon HUSSENOT	Rédaction Rédaction
	C	08/08/20	Yacine ANBRI Manon HUSSENOT	Rédaction Rédaction
	D	18/09/20	Yacine ANBRI Manon HUSSENOT	Corrections Corrections

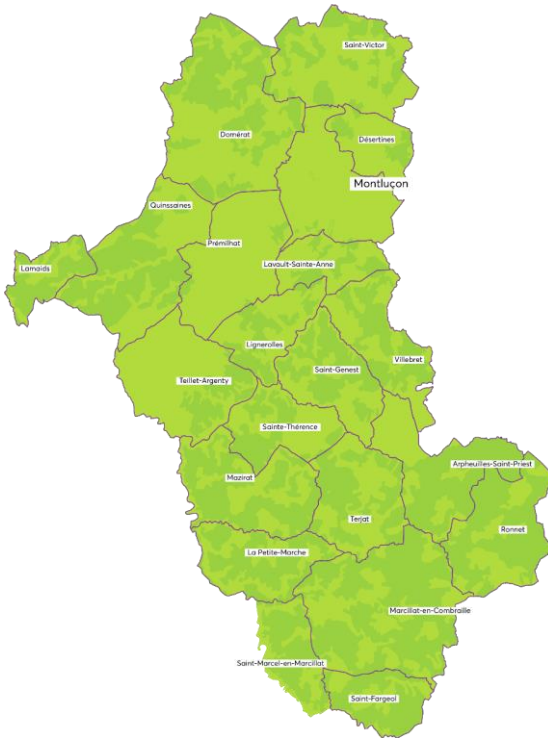
SOMMAIRE

1.	Introduction	5
1.1.	Le territoire de Montluçon Communauté	5
1.1.1.	Organisation territoriale	5
1.1.2.	Les secteurs d'activité du territoire	6
1.1.3.	Orientations stratégiques du territoire en matière d'énergie et articulation avec le PLUi-H, comme document intégrateur et facilitateur des politiques publiques	6
1.2.	Gouvernance de la candidature Tepos	7
1.2.1.	Un territoire déjà engagé	7
1.2.2.	Structuration de la collectivité autour de la démarche	8
2.	Volet 1 : Etudes Energie-climat	8
2.1.	Etat des lieux énergie-climat	9
2.1.1.	Consommations énergétiques du territoire	9
2.1.2.	Production d'énergie renouvelable sur le territoire	9
2.1.3.	Diagnostic « Gaz à effet de serre »	10
2.1.4.	Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire	12
2.1.5.	Diagnostic des réseaux de transport et distribution énergétiques	13
2.1.6.	Bonnes pratiques, actions et projets sur le territoire	15
2.1.7.	Acteurs de la Transition Energétique et Ecologique sur le territoire	17
2.1.8.	Pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique	17
2.2.	Evaluation des potentiels du territoire	19
2.2.1.	Gisements d'économie d'énergie	19
2.2.2.	Potentiels des sources d'énergie renouvelable	20
2.2.3.	Potentiel de séquestration carbone sur le territoire	24
2.2.4.	Capacités d'intervention des acteurs	24
2.2.5.	Potentiel humain sur le territoire	25
3.	Volet 3: Stratégie et programme d'actions pluriannuel	27
3.1.	Une co-construction adapté au périmètre de la démarche	27
3.2.	Organisation de la collectivité	28
3.3.	Objectifs de maîtrise des consommations	29
3.4.	Objectifs de développement des énergies renouvelables	31

4. Volet 2 : Programme d'actions immédiates « Sans regret ».....	33
5. Liste des annexes	36

1. INTRODUCTION

1.1. LE TERRITOIRE DE MONTLUÇON COMMUNAUTE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTLUÇON

21 communes
Plus de **65 000** habitants
376,9 km²

Issue de la fusion en 2017 de la Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille et de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, Montluçon Communauté regroupe 21 communes à la pointe Nord-Ouest du département de l'Allier, aux limites de la Creuse, du Puy-de-Dôme et du Cher. L'EPCI concentre 19% de la population du département de l'Allier sur seulement 5,4% de sa superficie.

1.1.1. Organisation territoriale

Avec la fusion, Montluçon Communauté est désormais un territoire qui doit trouver son équilibre entre ses composantes urbaines (avec un noyau concentrant environ 45 000 habitants) et rurales (la majorité des 21 communes). L'armature territoriale est bien définie avec un cœur urbain dense (autour de Montluçon et Désertines) et des communes d'entrée d'agglomération au Nord (Saint-Victor, Domérat, Prémilhat et Lavault-Ste-Anne), une centralité de proximité (Marcillat en Combraille) et des communes rurales au Sud. Néanmoins, ce maillage pose de nombreuses questions liées au développement économique, au cadre de vie et au patrimoine bâti, à la confortation des centralités et aux mobilités pour lier ces différentes entités. En effet, la double dimension urbaine/rurale avec une couronne périurbaine suppose de s'interroger de manière générale sur l'aménagement durable du territoire, autour des problématiques de concentration des infrastructures et des charges de centralité (principalement sur la ville-centre), l'attractivité des communes périurbaines de par leur positionnement géographique et le cadre de vie qu'elles proposent, les communes rurales du Sud qui vivent plutôt sur les départements adjacents (Creuse et Puy-de-Dôme).

Cet état des lieux permet néanmoins de mettre en évidence que le territoire est riche d'atouts liés aux différentes facettes paysagères (bocage pour l'agriculture extensive, zones boisées, gorges du Cher, les Combrailles...) et patrimoniales autour des périodes de développement moyenâgeuses et industrielles.

1.1.2. Les secteurs d'activité du territoire

Le territoire est marqué par une tertiarisation de ses activités économiques qui représentaient 65% des Établissements actifs en 2016¹. L'agglomération bénéficie d'ailleurs d'une bonne structuration en équipements et services, particulièrement sur le pôle de Montluçon. Les Écoles, Universités, commerces, services hospitaliers, contribuent à une certaine attractivité du secteur.

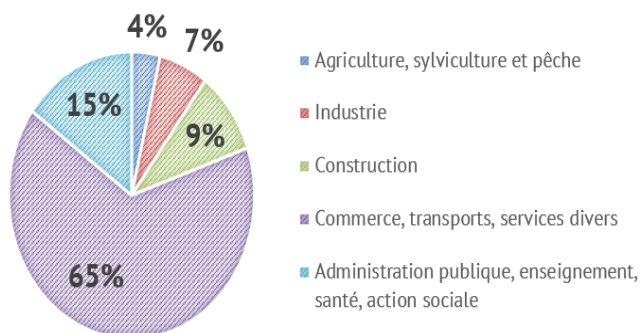


Figure 1 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Historiquement porté par la sidérurgie et la métallurgie lourde, fragilisé par la désindustrialisation, le secteur industriel a

connu une période difficile mais se maintient et se diversifie. Le site SAFRAN de Domérat reste le premier employeur du département l'Allier, avec plus de 1200 salariés. D'autres grandes entreprises sont présentes, telles que Dunlop (fabricant de pneus), BREA (fonderie d'aluminium), AMIS (fabricant de pièces automobiles, Groupe SIFCOR), LANDIS+GYR (qui fabrique 25% des compteurs Linky), ALL'CHEM (fabricant de principes actifs) ou encore ADISSEO (spécialisé en nutrition animale).

Le caractère industriel du pôle montluçonnais contraste avec un arrière-pays agricole (bocage bourbonnais au nord et Combraille bourbonnaise au sud) porté par la filière bovine, notamment d'élevages charolais.

1.1.3. Orientations stratégiques du territoire en matière d'énergie et articulation avec le PLUi-H, comme document intégrateur et facilitateur des politiques publiques

Les orientations stratégiques du territoire en matière d'énergie sont données par plusieurs plans et programmes, réalisés à des échelles territoriales diverses. Plusieurs de ces documents stratégiques sont en cours de réalisation ou de révision :

- Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Auvergne Rhône Alpes, en cours d'élaboration.
- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, qui fait l'objet d'une révision partielle.
- Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), en cours d'élaboration et qui fait l'objet d'une démarche commune à l'échelle de l'Allier et élaboré conjointement à la présente démarche TEPOS.
- PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant valeur de Programme Local de l'Habitat), en cours d'élaboration. 11 des 21 communes de l'agglomération sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les 10 autres communes sont concernées par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), en l'absence de PLU. Il couvrira tout le territoire communautaire et viendra régir l'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années, autour d'un scénario de développement inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

¹ Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015- CA Montluçon Communauté – Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019

Un rapport de comptabilité s'impose entre le PLUiH et le SCoT, tout comme entre le SCoT et le SRADDET. Le PCAET doit quant à lui prendre en compte les orientations du SCoT. Il convient de mettre en évidence les principales orientations du SCoT en matière d'énergie, à la lumière des premiers éléments des diagnostics PCAET et TEPos, notamment en vue de l'intégration des enjeux énergétiques au sein du PLUiH en cours d'élaboration.

1.2. GOUVERNANCE DE LA CANDIDATURE TEPOS

1.2.1. Un territoire déjà engagé

Au regard des compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts, Montluçon Communauté a vocation à intervenir dans les domaines pertinents pour s'engager dans une démarche TEPos. En effet, elle s'appuiera sur les interventions communautaires en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de traitement des déchets, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au titre de ses compétences obligatoires mais aussi sur la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, entre autres compétences optionnelles.

Tous ces domaines permettront à Montluçon Communauté de pouvoir assurer, en tant que maître d'ouvrage un certain nombre des fiches actions identifiées au sein de la démarche TEPos, étant entendu que cette dernière s'inscrit dans une réflexion et des projets déjà engagés.

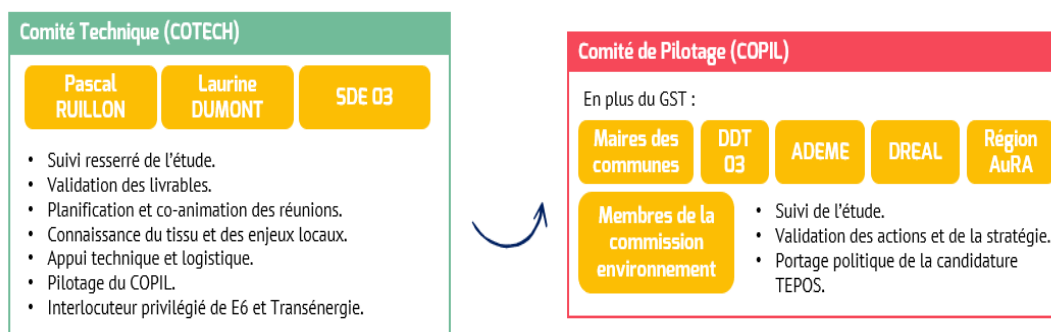
A ce titre, il est possible de faire référence de manière non exhaustive :

- Au 1^{er} PCET qui a été réalisé en 2012 et qui couvrait alors l'ancienne Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise et au PCAET actuellement en cours d'élaboration, de manière concomitante et complémentaire à l'étude TEPos ;
- A l'inscription du territoire dans l'AMI TEPCV en 2016/2017 ;
- A l'achat de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques ;
- A la mise en service de vélos à assistance électrique pour les agents de la collectivité et en location pour les habitants du territoire ;
- Au déploiement de mobilités partagées ;
- A des opérations de lutte contre les plantes invasives, l'arrêt de l'utilisation de produits « zéro phyto », l'aménagement d'espace de sensibilisation à la biodiversité, la participation au déploiement du rucher école...
- Aux opérations de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau potable ;
- A la rénovation de bâtiments publics dans le cadre de la convention TEPCV-CEE par une dizaine de communes dont l'isolation par l'extérieur et la suppression de certains ponts thermiques de la salle de spectacle Athanor ;
- A la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat privé portant notamment sur l'amélioration thermique des logements en faveur des ménages modestes ;
- A la réalisation d'un 1^{er} PRU ayant conduit à la rénovation énergétique de plusieurs logements sociaux et à la construction aux dernières normes de plusieurs logements et à la mise en œuvre d'un NPNRU visant là encore la réhabilitation de 188 logements sociaux au niveau BBC rénovation ;
- A la définition de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), conformément à la loi du 13 juillet 2010, dite loi "Grenelle 2" ;
- A l'optimisation de l'éclairage public ;

- A l'implantation d'éoliennes ;
- Au déploiement de parcs photovoltaïques au sol, y compris sur des espaces d'activités (déchetterie, aérodrome) ;
- Etc.

1.2.2. Structuration de la collectivité autour de la démarche

Lors du lancement de la candidature TEPos de Montluçon Communauté, les bureaux d'études Transénergie et E6 ont été mandatés comme AMO pour accompagner la démarche du territoire. En parallèle, deux groupes de travail (COTECH et COPIL) ont été constitués pour suivre et valider l'étude, et l'enrichir de la connaissance du territoire et des enjeux locaux :



L'ensemble des démarches de planification dans lesquelles s'inscrira le TEPos est porté, afin de permettre la plus grande synergie et la meilleure articulation possible entre elles, au niveau de la Direction Aménagement Durable du Territoire.

2. VOLET 1 : ETUDES ENERGIE-CLIMAT

Les éléments détaillés dans ce premier volet sont issus des diagnostics TEPos et PCAET réalisés sur le territoire de Montluçon Communauté. Ils sont une description du territoire et de ses potentialités et alimentent ensuite la stratégie et les plans d'actions.

2.1. ETAT DES LIEUX ENERGIE-CLIMAT

2.1.1. Consommations énergétiques du territoire

La consommation totale d'énergie finale est de 1 623 GWh sur le territoire en 2016, soit 26 MWh par habitant. Les secteurs du territoire les plus consommateurs sont le secteur résidentiel (38%) et le transport routier (29%).

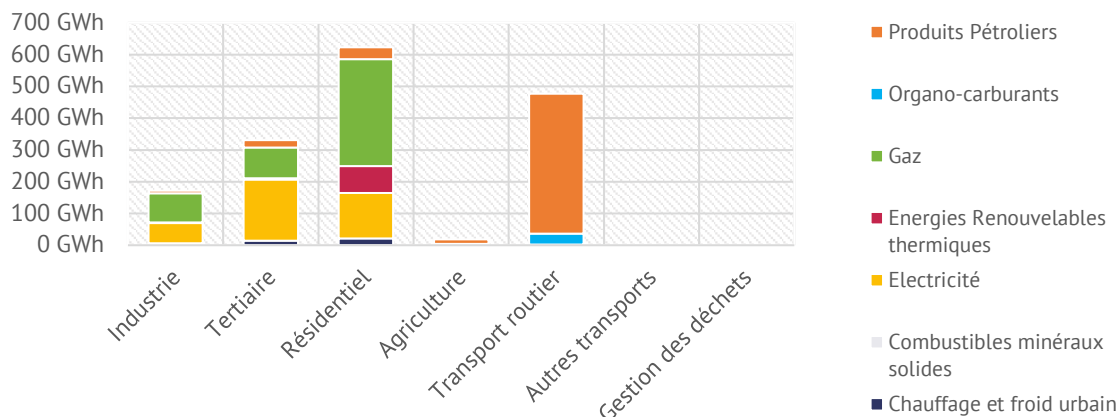


Figure 2 - Consommation d'énergie finale de Montluçon Communauté (Source : OREGES, 2016).

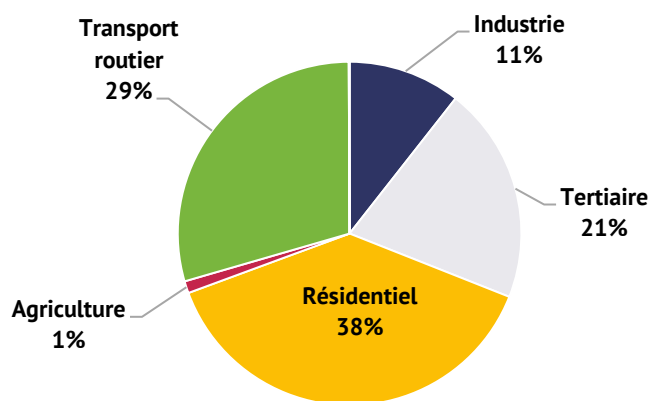


Figure 3 - Consommation d'énergie finale de Montluçon Communauté (Source : OREGES, 2016).

La facture énergétique du territoire, calculée à partir de l'outil FACETE, s'élève en 2016 à 152 millions d'euros, soit 2435 € par habitant/an. Les recettes annuelles liées à la production d'énergie renouvelable locale sont de 24 millions d'euros, soit une facture nette en 2016 de 126 millions d'euros.

2.1.2. Production d'énergie renouvelable sur le territoire

Le territoire de Montluçon Communauté a produit, en 2015, 215 GWh d'énergie, 51% d'électricité et 49% de chaleur. Cette production couvre 13% de la consommation énergétique du territoire en 2015.

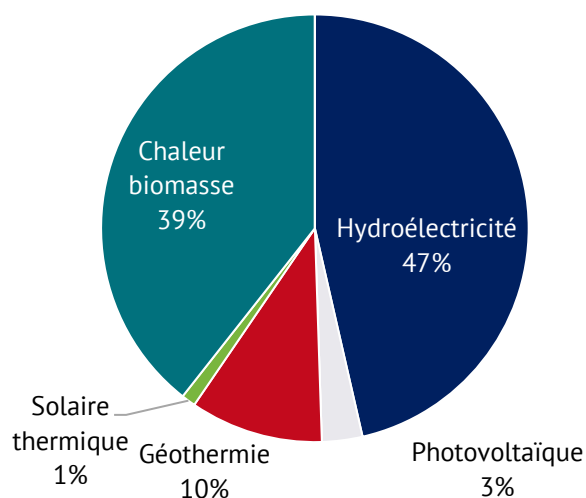


Figure 4 – Production EnR de Montluçon Communauté en 2015.

Les principales installations d'énergie renouvelable en fonctionnement sur le territoire en 2015 sont les suivantes :

- L'unité de cogénération de Fontbouillant et Bien-Assis : elle alimente le réseau de chaleur de Montluçon et livre 14 GWh de chaleur issue de biomasse (39% de la production totale).
- La centrale hydroélectrique du Prat : construite en 1968 sur le Cher, elle produit environ 35 GWh d'électricité.
- La centrale hydroélectrique de Rochebut : construite en 1906 sur le Cher, elle produit environ 65 GWh d'électricité chaque année.

Le diagnostic étant réalisé pour l'année référence de 2015, les installations mises en service entre 2015 et 2018 ne sont pas prises en compte dans les résultats précédents et leur inventaire est présenté ici :

- Le parc éolien du plateau de Savernat : 6 des 8 éoliennes du parc sont localisées sur le territoire de Montluçon Communauté (5 à Quinssaines et 1 à Lamais), pour une puissance cumulée de 12 MW et 31 GWh de production annuelle.
- La centrale photovoltaïque de Domérat : d'une puissance de 6 MWc et mise en service en 2018 au sud de l'aérodrome de Villars, sa production est de 5,7 GWh.

2.1.3. Diagnostic « Gaz à effet de serre »

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) est construit à partir de la méthode Bilan Carbone. Il intègre les émissions induites par les consommations énergétiques du territoire issues du bilan énergétique, et les complète par les émissions dites « non énergétiques » :

- pour le secteur agricole, cela correspond aux émissions de CH₄ et N₂O de l'élevage et des cultures,
- pour les secteurs de la construction, des déchets, ou encore l'alimentation, cela correspond aux émissions des fluides frigorigènes et aux émissions générées par l'activité.

Les scopes 1 et 2 correspondent à l'approche réglementaire. Les émissions annuelles du territoire représentent en 2015 de 530 kilotonnes CO₂ équivalent (CO₂e) selon le périmètre complet, soit 8 t CO₂e/habitant (moyenne nationale de 12 t CO₂e/habitant). Les émissions de GES selon l'approche Bilan Carbone sont induites principalement par trois secteurs :

- le secteur résidentiel (23% des émissions du territoire),

- le secteur des transports (de marchandises et de personnes) (24%),
- le secteur alimentation (21%).

Bilan Carbone ® de territoire, 2015

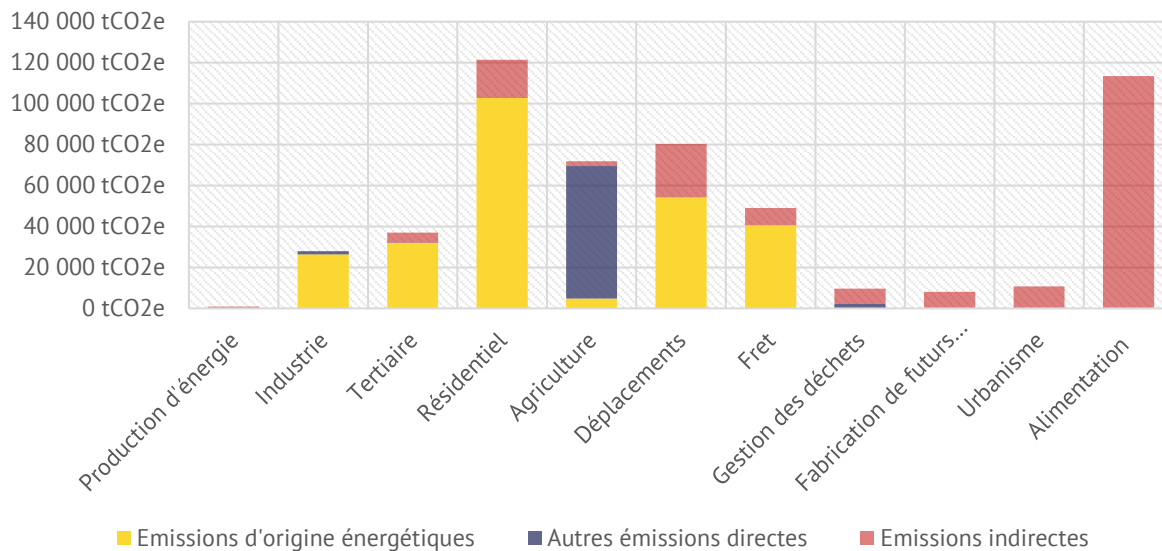


Figure 5 - Emissions de gaz à effet de serres directes et indirectes du territoire de Montluçon Communauté (Source : E6, OREGES, 2015).

Répartition des émissions de GES, 2015, E6

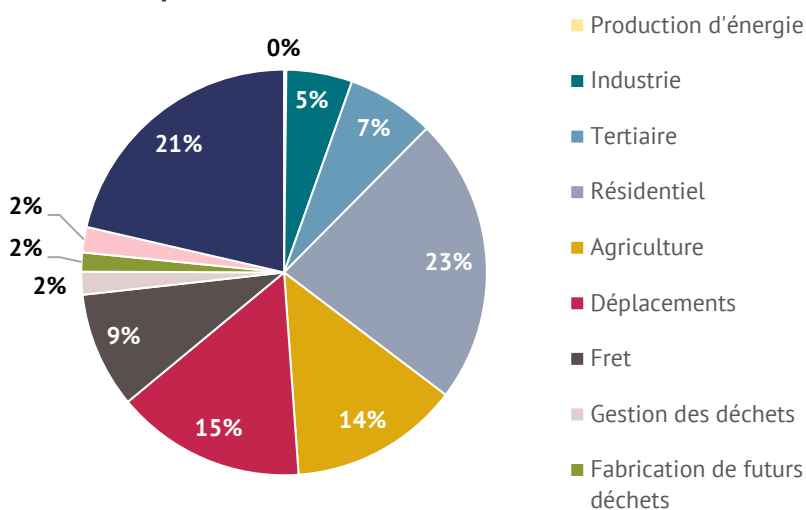


Figure 6 - Répartition des émissions de GES du territoire (approche Bilan Carbone) (Source : 2015, E6).

Les émissions de GES issues du bilan énergétique représentent 49% des émissions globales du territoire. Les émissions annuelles du territoire selon l'approche réglementaire représentent en 2015 329 kt CO₂e.

2.1.4. Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire

Le volet Séquestration carbone vise à valoriser le carbone stocké dans les sols, les forêts, les cultures, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre engendrés par les changements d'usage des sols. Le diagnostic comprend : une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, en tenant compte des changements d'affectation des terres.

Le territoire de Montluçon Communauté est composé en 2012 (dernières données disponibles) de :

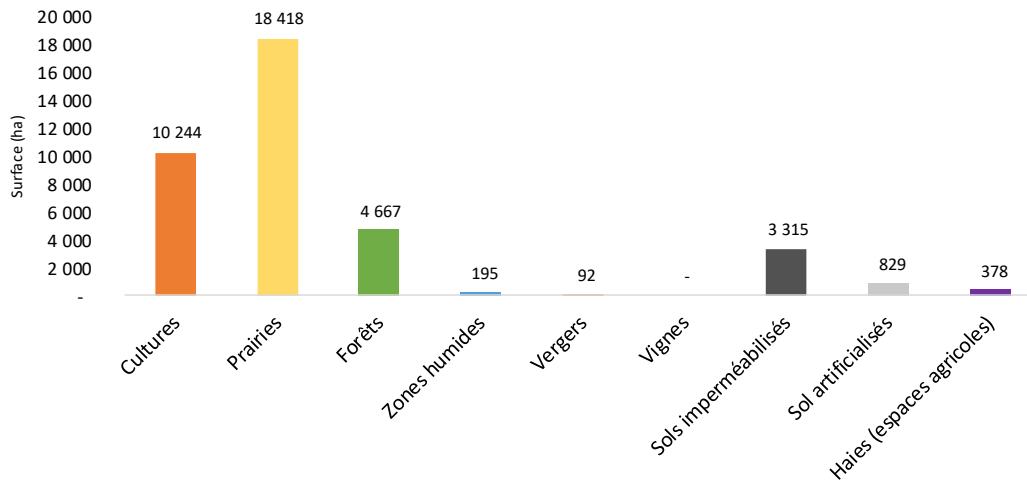


Figure 7 - Ventilation surfacique du territoire de Montluçon Communauté (Source : Corine Land Cover, E6).

Le territoire de Montluçon Communauté séquestre 10 570 kt CO₂e de carbone grâce à son écosystème naturel (sol, litière et biomasse). Il se ventile comme suit :

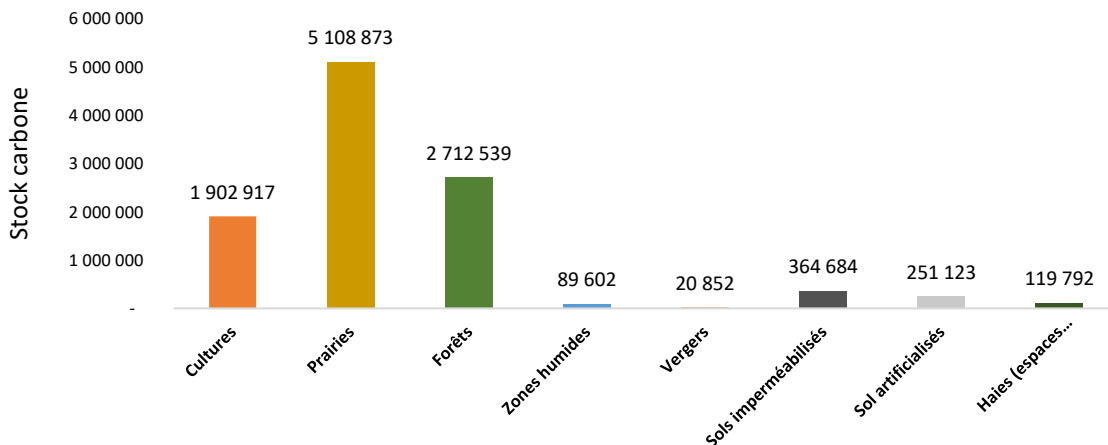


Figure 8 - Répartition du stock de carbone du territoire par typologie de sols (Source : outil ALDO, 2018).

En complément, des stocks de carbone liés au bois d'œuvre et au bois d'industrie (papier, panneaux) existent également sur le territoire. Ces stocks représentent 433 kt CO₂e. Ainsi, le stock total sur le territoire

de Montluçon Communauté représente 11 003 kt CO₂e (stock du sol, litière et biomasse et stock du bois d'œuvre et bois d'industrie).

L'objectif est de conserver ce stock dans les sols et tenter de l'accroître naturellement pour répondre aux enjeux actuels et tendre vers la neutralité carbone. Le flux annuel de carbone par typologie de sol sur l'année 2018 est de 32 kt CO₂e.

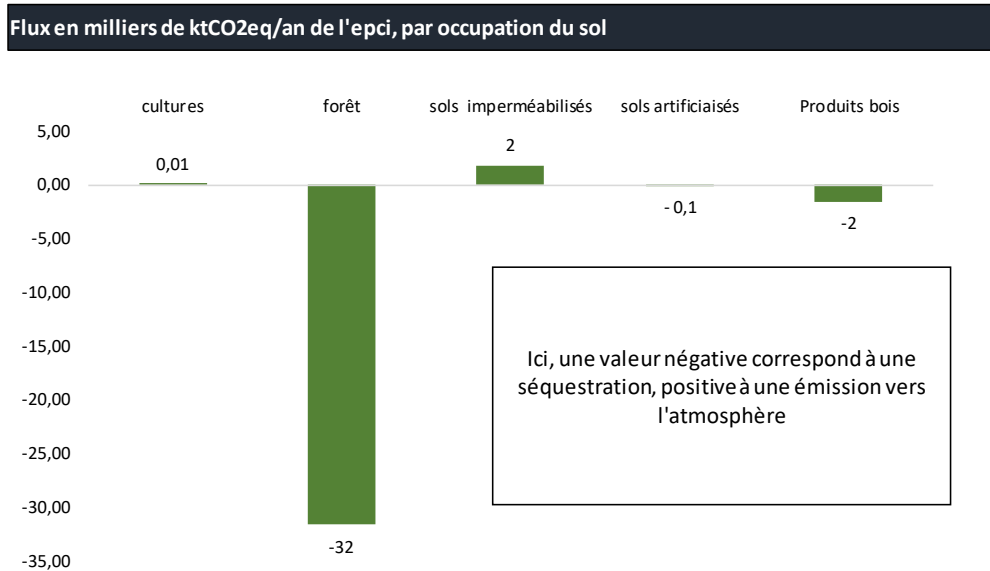


Figure 9 - Flux annuel de carbone par typologie de sol sur l'année 2018 (Source : Outil ALDO/E6).

2.1.5. Diagnostic des réseaux de transport et distribution énergétiques

La dynamique de transition énergétique et de développement des installations de production d'énergie renouvelable place en première ligne les réseaux de transport et de distribution qui se doivent d'être en adéquation avec l'évolution de la production du territoire.

Réseau électrique

Le diagnostic met en avant un potentiel photovoltaïque significatif (225 GWh) sur le territoire de Montluçon Communauté. A première vue, les réseaux HTA, dans leur configuration sont susceptibles d'accueillir des projets de forte puissance (> 12MW) sur une large partie du territoire. Cependant, les capacités réservées au titre du S3EnR au niveau des postes sources mettent en avant la nécessité d'investir au niveau du réseau de transport RTE et en particulier sur les postes sources.

Sur le réseau BT, la capacité d'injection diminue et le coût de raccordement augmente lorsqu'on s'éloigne du poste HTA/BT. Vu le potentiel photovoltaïque du territoire

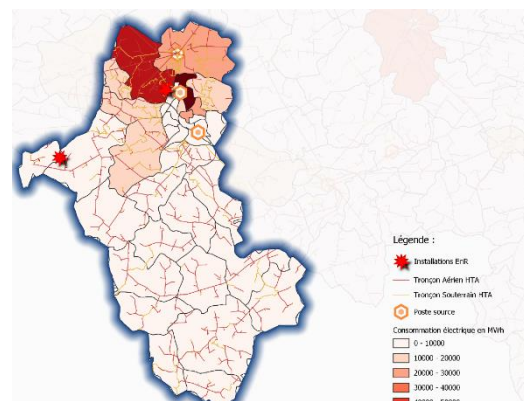


Figure 10 - Réseau électrique haute tension (Source : SDE03, 2019).

(incluant un gros potentiel de petite production raccordable au réseau basse tension), de réels enjeux d'adaptabilité du réseau basse tension se posent.

Des travaux de renouvellement et de renforcement sur les lignes et postes HTA de la communauté d'agglomération sont menés régulièrement.

Deux installations hydroélectriques (sur les communes de Mazirat et Teillet-Argenty) se raccordent déjà sur les postes sources du territoire. Les données ne mentionnent pas de lignes souterraines très haute tension.

Réseau de gaz

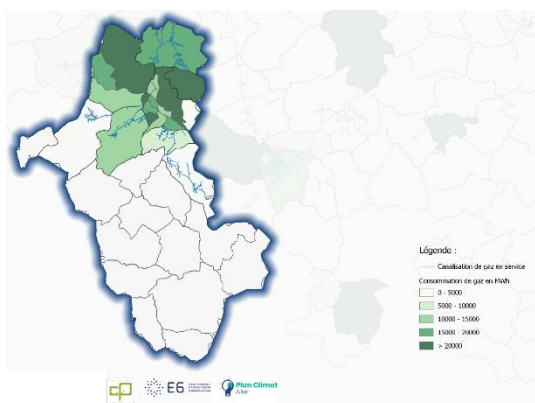


Figure 11 - Réseau de gaz (Source : SDE03 2018 et GRDF 2017).

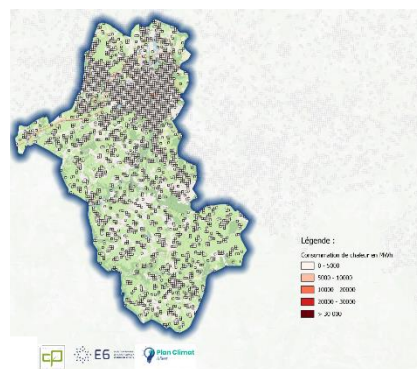
Le gaz est une composante clef de la transition énergétique actuelle, un élément indispensable du mix énergétique et complémentaire des énergies renouvelables car faiblement carboné. Le gaz naturel ou les gaz renouvelables (biogaz, biométhane) peuvent venir compléter les énergies renouvelables de nature intermittente pour assurer une bonne desserte énergétique. Aujourd'hui, 7 communes de Montluçon Communauté sont desservies par le réseau de gaz. L'extension des réseaux de gaz, afin de toucher un maximum d'utilisateurs, et le renforcement (si nécessaire) des réseaux dans le but de répondre aux objectifs d'injection de gaz vert (Loi TEPCV – 10% de gaz vert injecté dans le réseau à l'horizon 2030) sont donc des enjeux pour le maillage national et territorial.

Le rapport d'activité 2017 de GRDF mentionne 216 km de canalisations basse et moyenne pression sur le territoire de Montluçon Communauté. On observe une diminution des longueurs de réseaux exploités en Basse Pression (BP) au profit de la Moyenne Pression (MP). Cela va dans le sens de l'amélioration de la qualité de desserte des clients, grâce à une plus grande capacité du réseau et une exploitation facilitée.

Un schéma de développement du réseau de gaz est en cours de construction sur le département par GRDF. Le territoire de Montluçon Communauté a été consulté concernant les possibilités d'injections de biogaz.

Réseaux de chaleur et de froid

Montluçon Communauté dispose de 2 réseaux de chaleur. Les réseaux de chaleur sont les seuls moyens de mobiliser massivement d'importants gisements d'énergies renouvelables thermiques. Les besoins en chaleur du territoire (200mx200m) de la carte ci-contre présente différents usages. Elle permet de mettre en évidence les zones sur lesquelles des études de faisabilité de réseau de chaleur devraient être menées (zones avec des besoins BP concentrés et dépassant les 30 000 MWh) et d'identifier les zones à fort besoin en chaleur situés à proximité d'un site industriel rejetant de la chaleur. Toutefois, pour Montluçon Communauté, aucun besoin autre en chaleur tertiaire et résidentiel spécifique n'a été mis en évidence.



Les quartiers de Fontbouillant et de Bien-Assis sont dotés d'un réseau de chaleur d'une longueur de 9 km pour 55 points de livraison. Ce réseau de chaleur, géré par Dalkia, produit annuellement 37 GWh de chaleur

à partir de gaz, de biomasse, et de l'unité de cogénération de Montluçon. Depuis 2018, 58% de la chaleur produite est d'origine renouvelable, et le réseau dispose d'une puissance totale biomasse de 7,3 MW.

2.1.6. Bonnes pratiques, actions et projets sur le territoire

Les communes membres et les acteurs de la Communauté d'Agglomération sont eux aussi engagés dans des démarches en faveur des économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Quelques exemples de ces actions sont cités ci-après, en complément de ceux cités dans l'état des lieux Energie Climat :

Action de Maîtrise de l'énergie

- Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) couvre tout le territoire de l'agglomération et une OPAH-RU (de Renouvellement Urbain) sur des secteurs des communes engagées dans une opération de revitalisation de centre-ville et centre-bourg, depuis février 2019. Elles font suite à celles lancées sur les 5 précédentes années qui ont déjà permis de générer de gros travaux de rénovation pour les ménages entrant dans les plafonds de ressources de l'Anah.
- Des opérations de rénovation urbaine contractualisées avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ont ciblé des quartiers d'habitat social (Fontbouillant, Bien-Assis, Dunlop-Pré Gené) lors du 1^{er} PRU et les quartiers de la Verrerie et de Pierre Leroux dans le cadre du NPNRU signé en mars 2020. Les interventions sont globales tant sur la transformation des quartiers (espaces extérieurs, agrafes urbaines, résidentialisation, végétalisation, containers enterrés...) que sur l'habitat social lui-même qui compte beaucoup de vacance (démolition des logements, réhabilitation thermique, accessibilité...)
- Des bornes de recharge électriques, installées par la Communauté d'Agglomération de Montluçon en collaboration avec le Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03) afin d'avoir un maillage complet départemental, sont disponibles. Les bornes sont installées en fonction des activités et des commerces présents sur le territoire, ainsi que des places de stationnement des véhicules traditionnels qu'il n'est pas question de gêner. Une distance maximale de 30 km sépare les bornes afin d'assurer un parfait maillage du territoire.
- Montluçon Communauté marque son engagement dans l'électromobilité et encourage l'utilisation des véhicules électriques. Deux véhicules ont été mis à disposition des habitants de Marcillat-en-Combraille. Les véhicules peuvent être empruntés par des conducteurs solidaires inscrits à la Maison de services publics de Marcillat-en-Combraille, des usagers titulaires du permis de conduire ou le personnel communal.
- Afin de s'adapter aux nouvelles formes de mobilité, Montluçon Communauté propose à ses habitants de découvrir les avantages des vélos à assistance électrique par le biais de plusieurs formules de location (1 jour, 1 semaine, 1 mois...).
- Sur le territoire de Montluçon Communauté, il existe 8 aires de covoiturage (Montluçon, Désertines, Centre Aqualudique de la Loue, Domérat, Terjat, Marcillat-en-Combraille, Arpheuilles-Saint-Priest, Lamais).
- Dans le cadre de la Convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Montluçon Communauté a procédé depuis 2017 à diverses opérations sur l'ensemble de son territoire : achats de véhicules électriques (véhicules légers et vélos) (350k€), passage en leds de l'éclairage public de toutes ses zones d'activités et de zones communales (1 100k€), rénovation énergétique de bâtiments communaux (isolation, huisseries chaudières) (350k€), rénovation urbaine.
- Le SCoT stipule que « les documents d'urbanisme imposeront le respect de performances énergétiques et environnementales des nouvelles constructions (recours aux énergies renouvelables, constructions en bois, isolation par l'extérieur, etc.) » et recommande l'optimisation

de l'éclairage public, afin de garantir la sécurité des usagers tout en limitant les nuisances lumineuses des zones fortement éclairées et la consommation énergétique.

- Les quartiers de Fontbouillant et de Bien-Assis sont dotés d'un réseau de chaleur d'une longueur de 9 km pour 55 points de livraison. Ce réseau de chaleur, géré par Dalkia, produit annuellement 37 GWh de chaleur à partir de gaz, de biomasse, et de l'unité de cogénération de Montluçon. Une 2^{ème} chaudière biomasse a été installée en 2019.
- Dans le cadre d'un marché à performance énergétique, la ville de Montluçon remplace l'ensemble de son éclairage public par des sources Leds et mutualise la gestion des éclairages sportifs et publics, de la vidéo protection et des feux tricolores pour viser une économie de l'ordre de 1900 MWh par an soit 58%.

Projets énergie renouvelable en cours

Les projets d'énergie renouvelable (EnR) en cours de développement sur le territoire sont les suivants :

- Le parc éolien de Quinssaines-Viersat : situé à cheval sur la Creuse et l'Allier, il a été autorisé mais n'est actuellement pas encore construit ni en service. 3 éoliennes seront situées sur la commune de Quinssaines, pour une production supplémentaire attendue d'environ 13 GWh.
- Les centrales photovoltaïques (PV) « Domérat 4 » (4,2 MWc), Quinssaines (27 MWc), et Prémilhat (7 MWc) ont leur permis de construire en cours d'étude. La centrale PV de Quinssaines-Savernat, de 2,89 MWc, a été autorisée et est en cours de construction. Un projet d'ombrières PV de 15 MWc est à l'étude sur le parc des expositions de Montluçon.

Le rythme de développement des EnR sur le territoire est soutenu puisque 59 % de capacités EnR supplémentaires ont été déployées ou étaient en projet en 2018 par rapport à 2015. Ce chiffre est a priori sous-évalué, dans la mesure où il n'intègre pas les installations individuelles (hors électricité) et les nouvelles capacités bois énergie, faute de données disponibles.

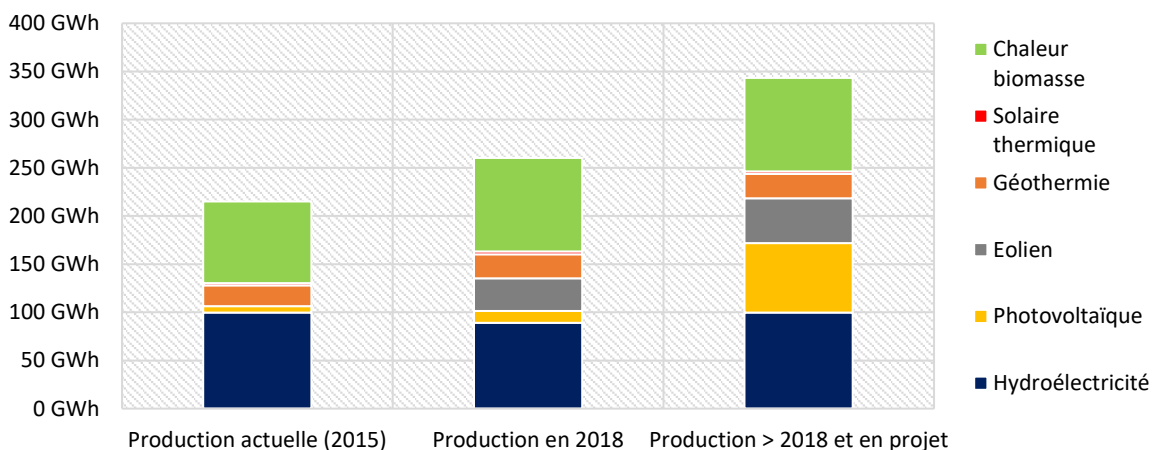


Figure 12 - Evolution de la production EnR du territoire de 2015 à 2018 et les projets en cours de développement (Source : E6/Transénergie).

2.1.7. Acteurs de la Transition Energétique et Ecologique sur le territoire

Le territoire de Montluçon Communauté dispose d'un certain nombre d'acteurs de la Transition Energétique et Ecologique (TEE), qui sont répertoriés dans la figure 13 ci-dessous. La diversité des rôles et missions des acteurs sur le territoire permet au territoire de disposer d'un réseau d'acteurs solide et structuré.

Outre les acteurs intervenant sur le périmètre strict de Montluçon Communauté, le territoire bénéficie également des structures institutionnelles, parapubliques et consulaires qui œuvrent à échelle départementale, régionale ou nationale.

Tout au long de la démarche conjointe de PCAET/TEPos, les divers acteurs ont été invités à signaler les actions réalisées, en cours ou en projet, et à partager leurs retours d'expérience afin d'enrichir le diagnostic et les plans d'actions. Pour la démarche TEPos, en propre, cette mobilisation des acteurs a notamment eu lieu au travers des deux ateliers de concertation organisés les 11 et 18 février 2020.

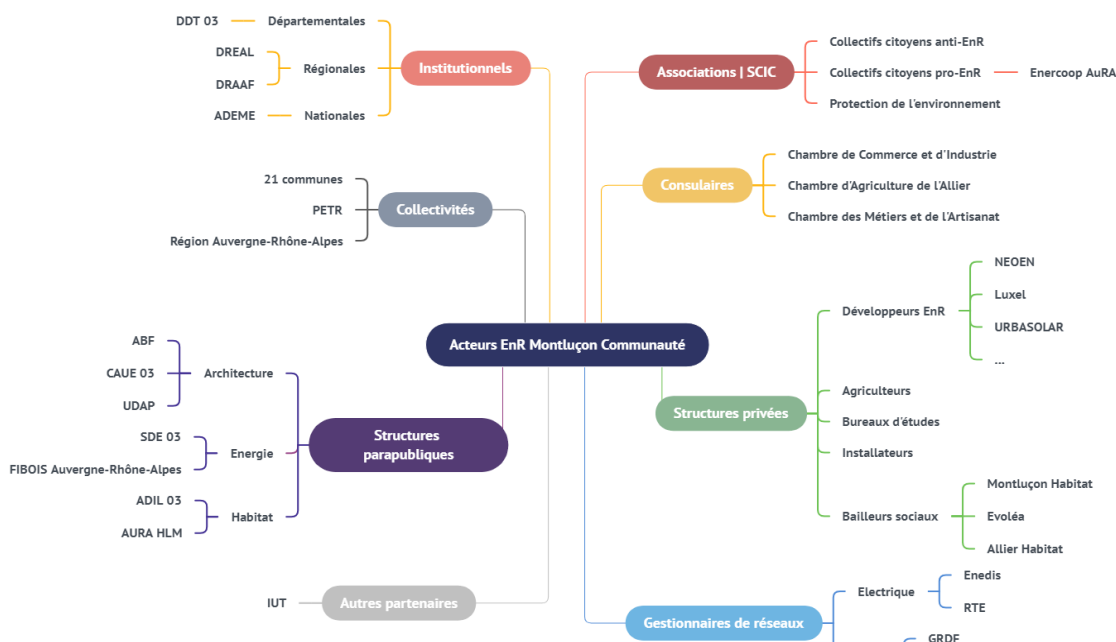


Figure 13 - Acteurs de la TEE sur le territoire de Montluçon Communauté (Source : Transénergie).

2.1.8. Pré-diagnostic de vulnérabilité au changement climatique

Le territoire de Montluçon Communauté est déjà soumis à certains risques naturels, essentiellement aux risques d'inondations et de mouvements de terrain.

Des dispositifs visant la connaissance, la prévention et l'information sur les risques ont été mis en place. Toutefois, des progrès restent à accomplir dans différents domaines : la connaissance des aléas et risques, le renforcement des démarches de régulation et de coordination des services de l'Etat et des outils de concertation avec les élus locaux et les citoyens.

Actuellement, ces risques naturels ont des conséquences limitées sur le territoire, le risque principal étant le risque d'inondations et dans une moindre mesure, les mouvements de terrain. Un tour d'horizon des principaux événements climatiques passés a montré clairement que des aléas variés ont touché la région

Auvergne-Rhône-Alpes, et plus particulièrement Montluçon Communauté, au cours des dernières années. Le changement climatique en cours va intensifier et multiplier les phénomènes extrêmes (sécheresse, canicules, pluies intenses, tempêtes...).

Ainsi, l'ensemble de ces études nous permet aujourd'hui de dégager les risques majeurs et leurs impacts futurs sur le territoire de Montluçon Communauté.

Impact du changement climatique sur Montluçon Communauté

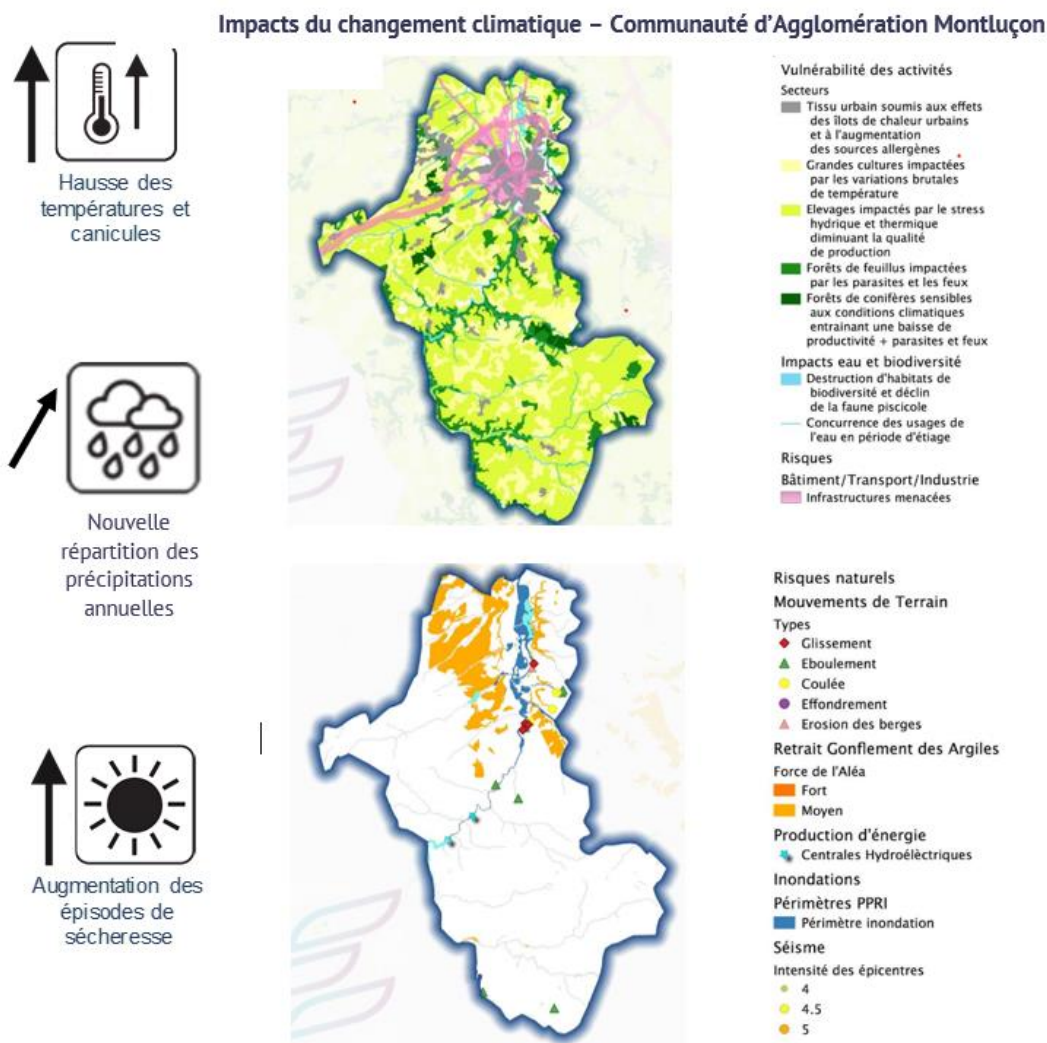


Figure 14 - Impact du changement climatique (Source : E6/ACPP).

Les principaux enjeux sont les suivants :

- Les inondations, liées aux événements exceptionnels (orages violents et tempêtes) vont se multiplier avec le changement climatique. D'importants dégâts physiques (glissements de terrains, ...) et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités.
- La ressource en eau sera de plus en plus rare, et une tension risque de s'exercer entre agriculteurs, touristes et particuliers autour de cette ressource, dont la qualité baissera également. Depuis plusieurs années consécutives, des arrêtés de crise sont pris par la Préfecture, afin de limiter les usages de l'eau sur le territoire.

- Les mouvements de terrain risquent de s'intensifier et pourraient avoir des impacts matériels et économiques.
- L'agriculture (élevages et cultures) pourra être impactée, à cause de la hausse des températures et de la baisse de la ressource en eau.
- Le risque d'incendie de forêts augmentera avec les hausses de température et l'allongement des phénomènes de sécheresse. Le fait est que ces deux dernières années, le territoire a vu de nombreux hectares partir en fumée, y compris au niveau du site Natura 2000. Les habitations à proximité des massifs forestiers seront de plus en plus vulnérables. La forêt subira également les effets du changement climatique avec des dépérissements déjà observables sur certaines essences.
- La biodiversité risque de se dégrader (dégradation des milieux, dépérissement de certaines essences, migration des espèces animales et végétales).
- La population urbaine sera la plus sensible aux canicules fréquentes, notamment à cause du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) qui sera renforcé.

Ces évolutions climatiques sont à surveiller au cours des années à venir, et vont affecter les activités et la vie du territoire.

2.2. EVALUATION DES POTENTIELS DU TERRITOIRE

2.2.1. Gisements d'économie d'énergie

Le gisement d'économie d'énergie a été estimé à 745 GWh, soit une diminution de la consommation d'énergie de 54%. Le gisement est détaillé ci-dessous :

Secteur	Conso. 2016	Potentiel 2050	Gain possible	Objectifs opérationnels du territoire
Agriculture	18 GWh	13 GWh	- 30 %	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'efficacité énergétique sur la totalité des surfaces agricoles utiles.
Transport de personnes	294 GWh	97 GWh	- 67 %	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des personnes travaillant sur leur commune de résidence utilisent un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture ~ -13 GWh/an • 20% des personnes travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent les transports en commun au lieu de la voiture et les 30% restant le covoiturage ~ -19 GWh/an • Economie énergétique réalisée à la suite de la généralisation des véhicules consommant 3l/100 km (50% de la flotte du territoire) ~ -86 GWh/an • Mise en place de politique d'urbanisme pour éviter des déplacements ~ -9 GWh/an • Limitation de la vitesse sur l'autoroute à 110 km/h ~ -5 GWh/an • Evolution de pratiques de mobilité longue distance des français ~ -66 GWh/an
Fret	184 GWh	93 GWh	- 50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux de remplissage des poids lourds.

Résidentiel	623 GWh	275 GWh	- 56 %	<ul style="list-style-type: none"> La totalité des maisons et des appartements rénovés au niveau BBC ~ -297 GWh/an La totalité de la population sensibilisés aux éco-gestes ~ -50 GWh/an
Procédés industriels	172 GWh	92 GWh	- 46 %	<ul style="list-style-type: none"> Réduction associée à l'écologie industrielle et l'éco-conception.
Tertiaire	331 GWh	175 GWh	- 47%	<ul style="list-style-type: none"> 1 millions de m² de locaux rénovés au niveau BBC, soit la totalité du parc ~ -99 GWh/an Sobriété et efficacité énergétique ~ -57 GWh/an
TOTAL	1 623 GWh	745 GWh	- 54%	

Les potentiels de maîtrise de l'énergie sont représentés sur la courbe suivante :

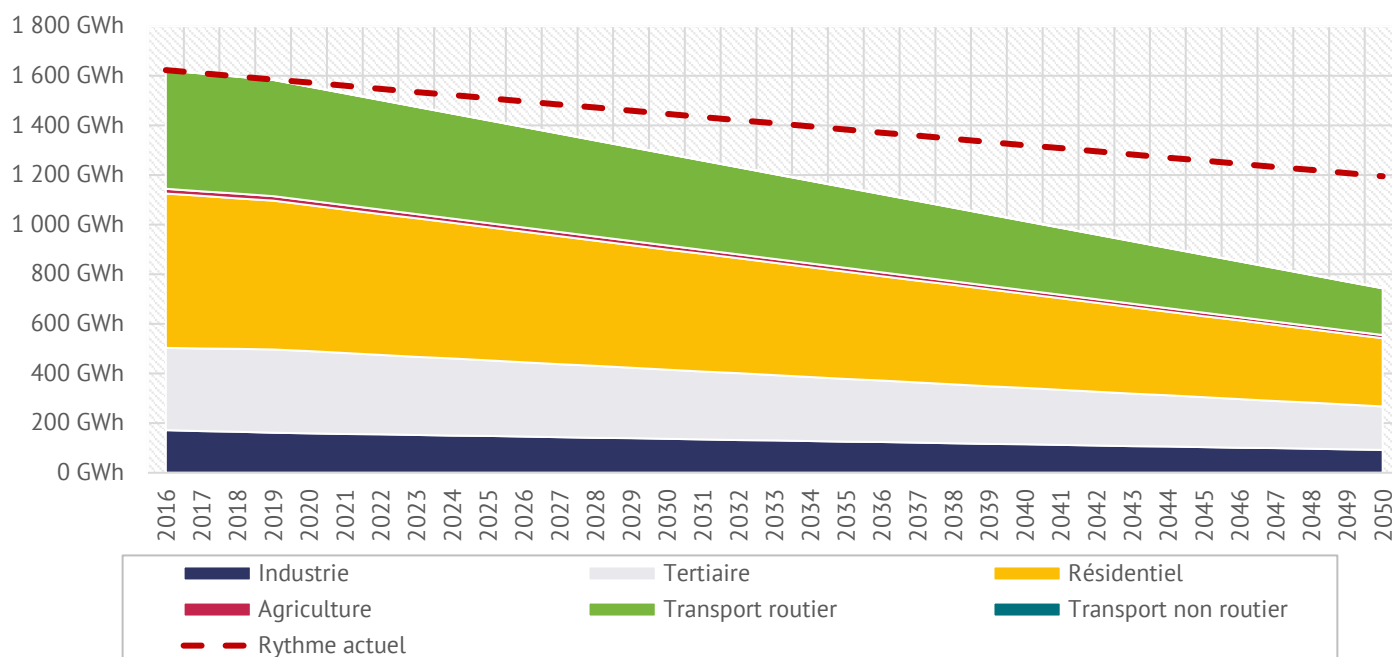


Figure 15 - Potentiels de maîtrise de l'énergie du territoire (Source : E6).

2.2.2. Potentiels des sources d'énergie renouvelable

Le potentiel de développement correspond à l'énergie que produiraient de nouvelles installations sur le territoire, en ôtant au gisement net la production actuelle. Le potentiel de développement EnR&R (énergie renouvelable et de récupération) du territoire s'élève ainsi à 581,9 GWh. La répartition par filière du potentiel de développement est alors la suivante :

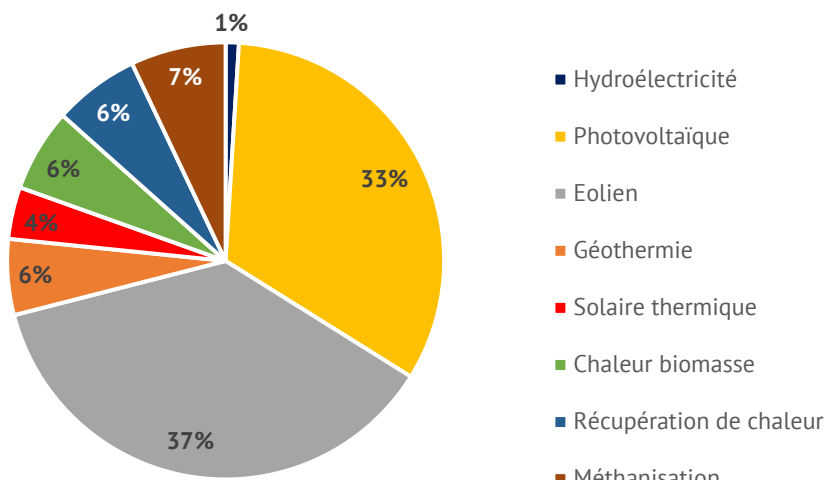


Figure 16 – Potentiel de développement des EnR (Source : E6/Transénergie).

71% de ce potentiel correspond à une production d'électricité, complétée par 21% de production de chaleur. La filière éolienne apparaît majoritaire (37%), suivie du photovoltaïque (33%).

Le gisement mobilisable correspond à l'énergie que produira l'ensemble des installations sur le territoire (existantes et futures) en incluant donc la production actuelle, les projets en cours de développement et le potentiel de développement. Le gisement mobilisable EnR&R du territoire s'élève ainsi à 925,4 GWh. La répartition par filière du gisement mobilisable est alors la suivante :

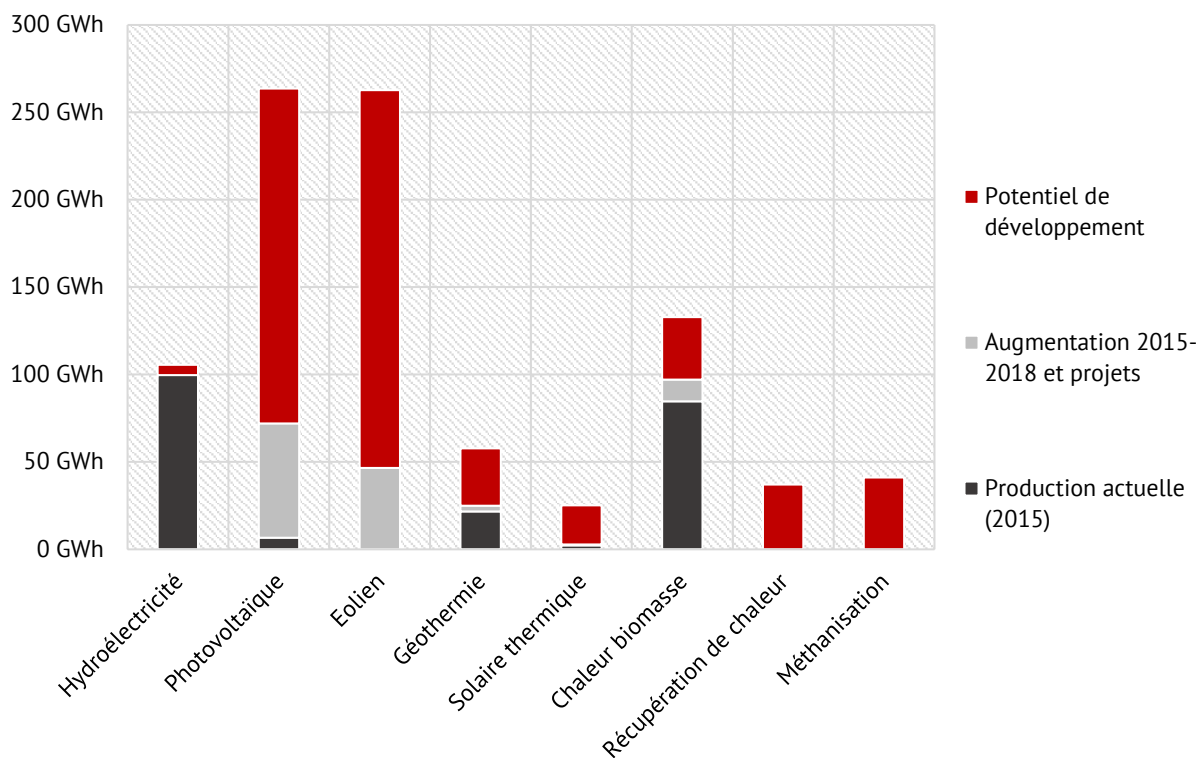










Figure 17 - Structure du gisement mobilisable par filière (Source : Transénergie/E6).

Il apparaît que certaines filières participent déjà de manière conséquente à la production d'EnR du territoire, et présentent par conséquent un potentiel limité, c'est le cas de l'hydroélectricité et de la chaleur biomasse. Pour d'autres filières en revanche, le territoire présente un potentiel très important et non exploité, comme pour la filière photovoltaïque ou éolienne.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux résultats de chacun des diagnostics filière réalisés :

Vecteur énergétique	Atouts et opportunités du territoire	Enjeux et points d'attention
Solaire photovoltaïque : 198,1 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel principal de la CA, Ensoleillement correct, Potentiel sur les sites délaissés, en friches et sols pollués, Présence de grands parkings favorables à des ombrières PV, Potentiel d'autoconsommation permettant de réduire la précarité énergétique des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> Gisement inégalement réparti sur la CA, situé majoritairement au Nord, Enjeux patrimoniaux et naturels ainsi que PPRI à prendre en compte pour la localisation des projets PV, Contraintes de raccordement au réseau (disponibilité des lignes et postes source), Modèles de projets à construire pour des retombées économiques favorables pour les habitants et les collectivités.
Solaire thermique : 22,4 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel majoritairement dans le secteur individuel, Permet de réduire la précarité énergétique des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> Compétition d'usage des toitures avec le solaire photovoltaïque, Seul un usage de production d'eau chaude sanitaire a été pris en compte.
Bois énergie : 35,7 GWh		

	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de valorisation énergétique des haies important, • Demande en bois-énergie importante sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en bois énergie du territoire insuffisante pour couvrir les besoins actuels et projetés, • Nécessité de structurer une filière bois-énergie territoriale, • Compétition d'usage du bois, • Attention à maintenir une gestion durable des ressources en bois.
Méthanisation : 41 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> • Gisement méthanisable d'origine agricole important, • Présence du réseau GRDF sur la partie Nord du territoire, • Permet une production énergétique conjointement au traitement de déchets, • Diversité de vecteurs énergétiques envisageable permettant de s'adapter à une grande variété de situations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource méthanisable diffuse, ce qui peut rendre sa collecte compliquée, • Projets complexes et longs, • Gisement important à Marcillat-en-Combraille, qui n'est pas raccordée au réseau de gaz et présente peu de débouchés thermiques.
Eolien : potentiel retenu de 216 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs éoliens existants et en projet • Gisement de vent intéressant • Nombreuses zones favorables mais impactées par des contraintes plus ou moins fortes • Hypothèses de calcul du gisement à affiner collégalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Gisement à affiner en concertation avec les autorités territoriales (DDT), les développeurs et les acteurs locaux pour prioriser les zones sur lesquelles un développement peut être envisagé
Géothermie : 32,7 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> • Gisement existant sur le territoire • Habitat diffus sur la majorité du territoire facilitant la mise en œuvre de rénovations • Gisement non chiffré mais existant pour la création de nouveaux bâtiments et zones d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Attention portée sur la demande complémentaire en électricité pour assurer le fonctionnement des systèmes • Zone de protection des captages à prendre en compte • Cadrer le développement de la filière pour éviter le recours systématique à l'aérothermie
Hydroélectricité : 5,7 GWh		
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 centrales hydroélectriques de type barrage présentes sur le territoire • De nombreux seuils existants • Plusieurs seuils avec potentiels d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuils situés sur des cours d'eau classés • Filière hydroélectrique déjà existante et contribuant favorablement au potentiel • Potentiel de développement faible au regard de la production hydroélectrique actuelle
Récupération de chaleur : 37 GWh		

	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs industries présentant des gisements • Localisation groupée des industries à proximité des besoins de chaleur • Gisements en haute et basse température • Gisements localisés à proximité de zones de développement viables de réseaux de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager un travail sur la zone d'activité avec les industries identifiées • Favoriser la réduction des consommations et économies d'énergie avant de valoriser la chaleur fatale • Affiner les gisements avec les données réelles des industries • Travailler conjointement avec les opérations de développement des réseaux de chaleur • Elargir le périmètre des industries étudiées
---	---	--

2.2.3. Potentiel de séquestration carbone sur le territoire

Augmenter le stock de carbone de son territoire peut se faire par diverses pratiques :

- S'engager auprès de l'initiative 4 pour 1000 (un taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols de 0,4%, soit 4‰ par an, permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère liée aux activités humaines). A travers cette initiative, les actions mises en place permettent non seulement de restocker le carbone émis, contribuent à réduire notre impact carbone et assure la sécurité alimentaire (fournir la nourriture en quantité suffisante et se sécuriser de la hausse du coût des hydrocarbures grâce à l'augmentation de la résilience de son territoire quant à son approvisionnement alimentaire).
- La création d'un outil de suivi pour évaluer la biodiversité des zones agricoles, forestières et urbaines (suivi des surfaces écologiques pour maintenir une proportion constante, mise en place d'une gestion durable des espaces verts et urbains).
- La mise en place d'actions pour lutter contre l'étalement urbain (intégration des objectifs des démarches PCAET et TEPos² dans les politiques d'urbanisme, définition des trames vertes et bleues avec une articulation autour des différentes échelles territoriales, étude de l'impact des orientations d'aménagement inscrites dans les documents de programmation, réhabilitation des friches urbaines, tenir compte de l'impact paysager et de la qualité des sols dans chaque opération d'aménagement ...).

2.2.4. Capacités d'intervention des acteurs

Montluçon Communauté reste l'acteur clé de la démarche TEPos. L'intercommunalité dispose :

- D'une commission « Environnement, Energie, Ecologie » dynamique, menée par le Vice-Président Pierre-Antoine LEGOUTIERE, conseiller municipal de Montluçon. Les membres de la commission ont été associés aux démarches conjointes PCAET/TEPos et force de propositions lors des COPIL et ateliers de concertations.
- Le projet de territoire à énergie positive est porté, au niveau de l'administration, par le Pôle Aménagement du Territoire et Services Techniques, au sein duquel le PCAET, le projet de PLUiH de l'agglomération, le RLPi et le SPR sont également portés. Le portage de ces différents

² Les démarches TEPOS, PCAET et PLUi de la Communauté d'Agglomération ont été réalisés conjointement afin d'assurer leur cohérence et de les enrichir.

documents structurants pour le territoire au niveau d'une même direction permet une cohérence des orientations politiques et une plus grande efficacité opérationnelle des documents.

- Il est prévu le recrutement d'un chargé de mission développement durable qui animera les démarches en cours et fera le lien avec l'animateur TEPos qui sera recruté si la candidature est retenue afin de renforcer l'équipe opérationnelle actuellement limitée en nombre et en technicité.

Montluçon Communauté peut également s'appuyer sur des compétences et des moyens financiers externes, notamment par les biais de structures départementales et régionales avec lesquelles elle est habituée à collaborer :

- SDE03 : le Syndicat départemental de l'Allier est un des acteurs majeurs des questions énergétiques sur le territoire. Présidé par Yves Simon, il porte des compétences notamment dans les domaines de l'électricité et de la planification énergétique, et a notamment financé les PCAET des EPCI de l'Allier. Le SDE03 est associé à la candidature TEPos depuis le début, et a été présent en COTECH, COPIL et ateliers de concertation.
- Les chambres consulaires (chambre d'Agriculture, chambre de Commerce et d'Industrie, chambre des Métiers et de l'Artisanat) : présentes aux ateliers de concertation, elles assurent la mise en relation de la CA avec les acteurs économiques du territoire (agriculteurs, industriels, artisans). Elles représentent des sources de données importantes pour la planification énergétique, et sont des acteurs clés dans la structuration de filières (bois énergie, méthanisation) ou d'offre (rénovation énergétique) parce qu'elles rassemblent un grand nombre d'acteurs. Elles représentent également une porte d'entrée pour la formation des acteurs de la TEE du territoire.

D'autres structures institutionnelles (ADEME, DRAAF, DREAL, etc.) ou parapubliques (ABF, CAUE 03, UDAP, ADIL03, etc.) peuvent être sources d'apports financiers ou de compétences techniques sur des projets ciblés.

2.2.5. Potentiel humain sur le territoire

Dans le cadre de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (démarche réalisée également par le bureau d'étude E6 et conjointement avec la démarche TEPos), deux journées d'échanges avec les acteurs du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ont été réalisées le 23 Septembre 2019 et le 27 Novembre 2019 (Voir annexe les comptes rendus des ateliers). Ces ateliers ont été organisés pour tous les acteurs du territoire (économiques, élus, associatifs, publiques, ...) à l'échelle du Pays (pour la CA de Montluçon mais également les communautés de communes d'Huriel, du Pays de Tronçais, du Val de Cher et de Commentry Montmarault Nérès).

Ce temps de concertation est nécessaire à l'écriture d'un plan d'actions adapté au territoire. Le but est de l'optimiser pour en faire ressortir des actions concrètes, adaptées aux enjeux et cohérentes aux attentes des acteurs locaux et obtenir un aperçu global des ressources, besoins et la volonté des acteurs de s'impliquer dans des projets en lien avec la TEE.



Le premier atelier, l'atelier des Synergies, avait pour but de mettre en relation les différents acteurs d'un même territoire et d'identifier les potentiels d'interaction entre eux. Après une présentation du diagnostic Air Energie Climat et des enjeux locaux, les participants ont dû, de manière individuelle, inscrire sur des fiches « Ressource » ce dont ils avaient besoin et ce qu'ils pouvaient proposer pour mener des actions en lien avec la TEE sur le territoire. Par une ressource, on entend un savoir-faire, un lieu, un outil, de la matière, de l'énergie, etc. Chaque fiche est nominative. Elles ont ensuite été affichées au mur et les participants devaient inscrire leur nom sur les fiches ressource qui les intéressaient (une proposition dont ils auraient besoin et inversement) pour être mis en relation avec leur auteur. 25 synergies ont alors été identifiées.

Le second atelier avait pour but de permettre aux participants de rentrer dans l'opérationnel en travaillant, par groupes thématiques, sur les actions en cours sur le territoire, en projet et les actions qu'ils aimeraient mettre en œuvre ou voir mises en œuvre par un acteur compétent.

29 actions ont été proposées dans l'ensemble des sous-thématiques associées à la mobilité et 23 actions au bâtiment et à l'énergie.

Ces ateliers ont alors permis de mettre en évidence, la diversité des acteurs présents et voulant s'impliquer dans des démarches de TEE à l'échelle de territoire de Montluçon Communauté, mais également à l'échelle du Pays et à l'échelle Départementale. Ces travaux ont servi de base à la sélection des actions intégrées dans le PCAET du département de l'Allier et la démarche TEPos de Montluçon Communauté. Les actions dites sans regret ont fait l'objet de réunions et d'ateliers acteurs spécifiques dans le cadre de la démarche TEPos.

Les élus ont très majoritairement répondu présents aux temps de concertation et de réunion organisés dans le cadre de la démarche TEPos, avec en moyenne 16 élus participant sur 21 communes représentées.

3. VOLET 3: STRATEGIE ET PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL

3.1. UNE CO-CONSTRUCTION ADAPTE AU PERIMETRE DE LA DEMARCHE

Dans le cadre des démarches TEPos et PCAET menées conjointement, une concertation ambitieuse et multi-partenaire a été menée, tout au long de la démarche.

Dans la poursuite et le développement du plan d'actions sans regret, les plans d'actions à moyen et long terme s'articulent autour des axes suivants :



Pour l'élaboration de la stratégie de la collectivité, une série de réunions a été organisée avec les élus de la collectivité en charge du suivi du dossier. A partir d'un outil Excel « Stratégie Energie Climat », développé par le bureau d'études E6 grâce aux diagnostics TEPos et PCAET, les élus ont pu identifier les objectifs qu'ils souhaitaient se fixer en termes de réduction des consommations d'énergie, de développement des

énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du stock de carbone, au regard de leurs potentiels locaux et des ambitions des territoires supra (région AURA et France).

Afin de tenir compte des spécificités locales (territoire résidentiel, forte utilisation du transport routier, etc.), les objectifs ont d'abord été comparés à un scénario tendanciel, puis à un scénario par secteur plus ambitieux, basé sur les potentiels théoriques maximum, ce potentiel correspondant au niveau théorique maximum attendu à l'horizon 2050. Sur la base de ces différents scénarios, le territoire a ainsi pu définir la stratégie la plus réaliste à mettre en œuvre sur son territoire en fonction des connaissances de son territoire, de ses particularités et de ses habitants. Ces choix ont été réalisés par les élus du territoire.

Conscient des similitudes et des interdépendances avec ses territoires voisins, le plan d'actions coconstruit concerne certes le périmètre territorial (du centre urbain de l'agglomération de Montluçon jusqu'aux communes rurales) mais également les intercommunalités voisines du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et le périmètre départemental.

La forte implication des acteurs, notamment le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) qui porte le projet PCAET sur le plan départemental en accord avec les communautés d'agglomération et l'ensemble des communautés de communes, a permis de construire une stratégie et des plans d'actions cohérents au territoire de Montluçon Communauté et ses territoires voisins.

3.2. ORGANISATION DE LA COLLECTIVITE

Les structures de la ville-centre et de l'agglomération sont pilotées par les mêmes responsables et dépendent du même élu (le maire étant président de l'Agglomération). Ceci permet de mutualiser ce qui peut l'être et de favoriser la mise en œuvre des démarches transversales comme celle du TEPos.

Comme il a été dit précédemment, l'ensemble des démarches de planification de la collectivité sont menées au sein du pôle Aménagement du territoire et services techniques et notamment la direction Aménagement Durable du Territoire qui a prévu de se renforcer pour accompagner les ambitions de développement durable. De plus, afin de mener à bien les différentes fiches actions TEPos et PCAET il est également prévu :

- De recruter un conseiller en énergie partagé,
- De se donner des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de la PTRE (à définir à l'automne pour donner suite au travail mené par la Région),
- De s'appuyer sur les ressources internes des directions opérationnelles :
 - Gwendoline Desmoulins : technicienne gestion des énergies,
 - Etienne Chabredier : apprenti en master en énergies renouvelables,
 - Guillaume Pszonak : directeur du service eau et assainissement,
 - Julien Givord : directeur mobilités,
 - Marine Kibler : chargée de mission vélos et mobilités actives,
 - Aurélie Barbois : responsable de la commande publique
 - Geneviève Roger : directrice de l'économie
 - Natacha Brzustowicz : adjointe au directeur de l'environnement et responsable du nettoyage
- De renforcer les moyens pour mener l'ensemble des fiches actions (notamment l'écologie industrielle et le développement des ENR) avec entre autres le recrutement d'un chargé de mission développement durable plus particulièrement pour le suivi et l'animation du PCAET, et un chargé de mission TEE pour la mise en œuvre des actions.

3.3. OBJECTIFS DE MAITRISE DES CONSOMMATIONS

Objectif du territoire



Réduire de 37% les consommations d'énergie entre 2016 et 2050

D'après le diagnostic énergétique de l'étude TEPos, il est possible, sur le territoire, de réduire au maximum de 54% les consommations d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2016 (à population

constante). Ceci représente le scénario le plus ambitieux pour le territoire, et signifie que tous les bâtiments (logements, bâtiments tertiaires et agricoles) aient été rénovés pour atteindre un niveau BBC (étiquette B après rénovation), que les pratiques de déplacement des habitants du territoire, notamment dans leurs déplacements domicile-travail, aient évolué vers des modes alternatifs (covoiturage, vélo, etc.) et que l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, citoyens, etc.) soit impliqué dans la démarche.

Partant de ces constats, les élus et techniciens de la collectivité ont défini conjointement la stratégie Energétique du territoire.

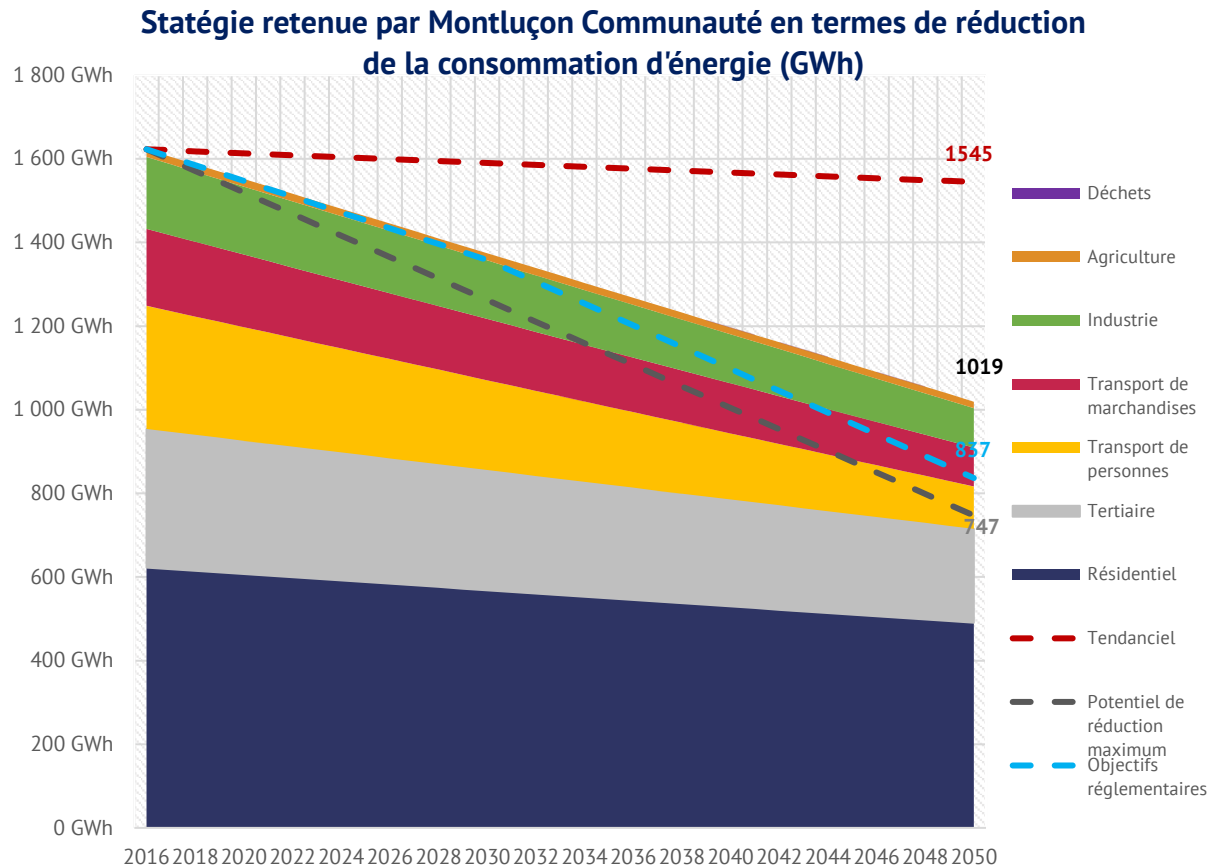


Figure 18 - Stratégie retenue par Montluçon Communauté en termes de réduction de la consommation d'énergie (GWh)

Objectifs opérationnels de la stratégie de maîtrise des consommations énergétiques retenus par Montluçon Communauté:

Les transports

- Développement des mobilités alternatives (50% des actifs travaillant dans la même commune que leur lieu de résidence se rendront au travail en modes doux en 2050 et 40% des actifs travaillant sur une commune autre que leur lieu de résidence se rendront au travail en transport en commun ou covoiturage en 2050).
- Economie énergétique réalisée à la suite de la généralisation des véhicules basse consommation (3 L/100 km ou équivalent). L'objectif porte sur 50% des véhicules circulant actuellement sur le territoire.
- Intégration des enjeux PCAET dans les documents de planification et d'aménagement, abaissement des limites de vitesse.
- Evolution des habitudes de déplacement longue distance en France.
- Modernisation du fret routier, évolution des flottes, solutions alternatives pour le transport de marchandises.

Le résidentiel

- Rénovation en 2050 de 30% du parc résidentiel de résidences principales au niveau BBC en visant en priorité les logements datant d'avant 1970 (~200 maisons/an et 100 appartements/an),
- Construction de l'ensemble des nouveaux logements au niveau BBC à minima, ce qui correspond au niveau de performance attendu dans le cadre de la RE 2020 (Réglementation Environnementale du bâtiment neuf remplaçant la RT 2012),
- Sensibilisation et implication dans la stratégie énergétique de 85% des résidents (écogestes, sobriété et efficacité des équipements),
- Intégration des enjeux PCAET dans les documents de planification.

L'industrie

- Mise en place d'une démarche d'éco conception et d'écologie industrielle et territoriale (deux piliers de l'économie circulaire) sur le territoire : audits industriels, isolation des bâtiments, maintenance et modernisation des équipements de production, interactions entre entreprises pour les échanges de flux (énergétiques, matière).

Le tertiaire

- Rénovation thermique en 2050 de 50% des structures tertiaires (11 000 m² /an) ;
- Sobriété énergétique dans l'ensemble des structures, avec lesquelles la stratégie énergétique territoriale est partagée.

L'agriculture

- Actions d'efficacité énergétique menées avec 50% des surfaces agricoles (amélioration du réglage des tracteurs, formation à l'écoconduite, modification des itinéraires techniques, isolation thermique des bâtiments, efficacité des systèmes de chauffage, optimisation/réduction de l'irrigation).

Le plan d'actions permettant d'amorcer et d'atteindre ses objectifs est détaillé en annexe du présent document.

3.4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVABLES

Objectif du territoire



Produire en 2050 795 GWh, soit une forte mobilisation du potentiel théorique maximum, pour s'approcher de l'autonomie énergétique

D'après le diagnostic de l'étude TEPOS, le potentiel théorique maximum de développement des énergies renouvelables permet d'atteindre, à l'horizon 2050, une production de 795 GWh soit 3,5 fois la production de 2016. Les

sources d'énergie principalement disponibles sont le solaire photovoltaïque, l'éolien et le bois.

Partant de ces constats, les élus et techniciens de la collectivité ont défini conjointement la stratégie Energétique du territoire, permettant d'atteindre l'autonomie énergétique.

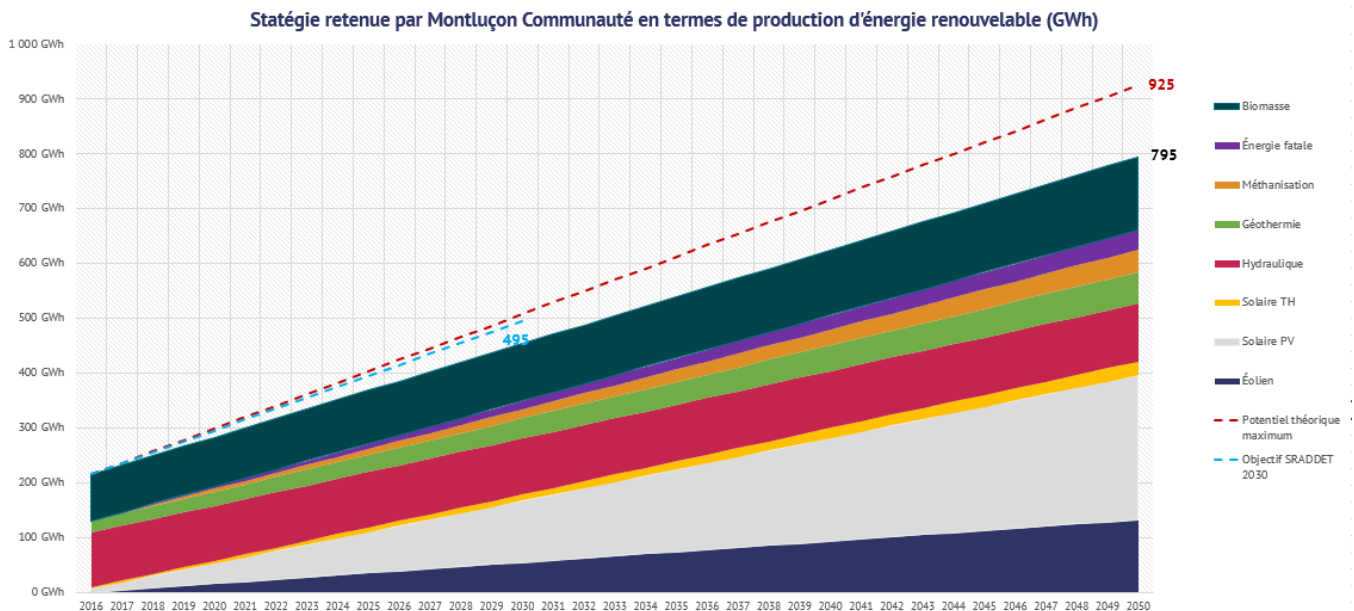


Figure 19 - Croisement des courbes stratégiques retenues pour l'évolution de la consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable (GWh).

Objectifs opérationnels de la stratégie de développement des énergies renouvelables retenus par Montluçon Communauté :

Biomasse

- Mobiliser la totalité de la ressource biomasse disponible sur le territoire, à savoir 36 GWh.
- Importer 97 GWh de bois énergie car la ressource forestière locale mobilisable est inférieure aux besoins du territoire, estimés à 133 GWh.

Solaire photovoltaïque

- Produire 264 GWh d'électricité solaire en 2050, soit une augmentation de 258 GWh par rapport à la production de 2016.

- Equiper la totalité des résidences principales (maisons + logements collectifs) avec des panneaux solaires. Ceci représente une production de 62 GWh, ce qui revient à équiper environ 9000 m²/an.
- Equiper la totalité des bâtiments d'entreprise (industrie, tertiaire, agricole). Ceci représente une production de 90 GWh, ce qui revient à équiper environ 12 000 m²/an.
- Equiper la totalité des parkings et d'espaces délaissés avec des ombrières photovoltaïques. Ceci représente une production de 110 GWh, ce qui revient à équiper environ 18 ha/an. Le double bénéfice de cette action est de maintenir les parkings à l'ombre et ainsi éviter le phénomène de surchauffe urbaine.

Eolien

- Produire 50% du potentiel à savoir 132 GWh d'ici 2050.
 - Déployer environ 33 éoliennes avec une hypothèse de 4 GWh par éolienne, soit une production totale de 132 GWh.

Solaire thermique

- Produire la totalité du potentiel du solaire thermique à savoir 25 GWh en 2050, soit une augmentation de 23 GWh par rapport à 2016.
 - Accompagner les particuliers et les structures tertiaires ayant des besoins en eaux chaudes sanitaires importants tout au long de l'année au développement du solaire thermique.

Géothermie/aérothermie

- Produire 58 GWh de chaleur à partir de pompes à chaleur en 2050 (la totalité du potentiel), soit une augmentation de 36 GWh par rapport à 2016.
 - Mettre en œuvre des pompes à chaleur sur les logements existants actuellement chauffés au fioul et propane, ce qui revient à équiper environ 180 habitations par an.

Méthanisation

- Produire 41 GWh de biogaz en 2050 (potentiel total), soit une augmentation de 41 GWh.
 - Mettre en œuvre 9 méthaniseurs d'hypothèse 4,4 GWh/méthaniseur à l'horizon 2050.

Récupération de chaleur fatale

- Déployer la totalité du potentiel estimé, à savoir 37 GWh.

Le plan d'actions permettant d'amorcer et d'atteindre ses objectifs est détaillé en annexe du présent document.

4. VOLET 2 : PROGRAMME D' ACTIONS IMMEDIATES « SANS REGRET »

Afin d'accélérer la mise en mouvement du territoire de Montluçon Communauté dans la trajectoire TEPos, une série d'actions et mesures concrètes peuvent être déployées dès à présent dans une logique dite « sans regret ». L'ensemble des propositions suivantes, sans caractère d'exhaustivité, se veut ainsi à la fois engageant et structurant mais en aucun cas limitant, notamment pour tout autre action imaginée dans le futur.

Lesdites actions sont classées par ordre croissant d'effort de mise en œuvre c'est-à-dire de difficulté ou complexité à les réaliser pour des raisons techniques, financières, sociales, réglementaires et/ou politiques.



Le programme d'action sans regret a été coconstruit avec les élus et acteurs du territoire lors des temps forts suivants :

- Un atelier de travail en comité technique,
- Un atelier de travail et de validation en COPIL, avec les élus de Montluçon Communauté,
- Deux ateliers de corédaction avec les acteurs du territoire.

Un large panel d'acteurs a donc participé à l'élaboration et à la validation des actions sans regret. Ainsi, le plan d'actions prend en compte les grands enjeux du territoire : préservation des enjeux agricoles et lutte contre la précarité énergétique notamment. La participation importante des élus de chaque commune a également permis l'inclusion de toutes les communes dans le projet de territoire, et non pas centré sur le pôle urbain de Montluçon.

	Objectif	Temporalité	Acteurs concernés	
1	S'inscrire dans un fonctionnement vertueux et durable	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser l'exemple via la commande public - Donner l'exemple dans le fonctionnement de la collectivité - Communiquer sur cette exemplarité 	Dès 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - Services internes à la collectivité et aux communes, futurs prestataires, fournisseurs ...
2	Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme afin de les rendre opposable à tous	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer - Outiller l'implantation - Encourager par les documents d'urbanisme 	Dès 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - L'Etat (DDT, DREAL), la Région, le Département, le PETR - Les Chambres consulaires, le SDE03 - Les développeurs EnR - Les associations de protection et de gestion des espaces naturels...
3	Conforter les mobilités partagées et durable sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le recours au covoiturage et à l'autopartage sur le territoire - Mobiliser les entreprises pour développer le covoiturage en entreprise et inter-entreprises - Réaliser un plan de déplacements avec prise en compte de l'intermodalité 	Dès 2020.	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté (direction Infrastructures, direction des mobilités et Direction du développement économique) - Région, ADEME, SDE 03, Département, transporteurs
4	Intensifier l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la précarité énergétique sur le territoire. - Accompagner les ménages les moins aisés dans la rénovation de leurs logements. - Accompagner les ménages les plus vulnérables à la hausse du prix des énergies. 	Immédiat, en parallèle de l'OPAH.	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - CD 03 et SDE 03. - ADIL 03 et ANAH.
5	Engager une campagne de thermographie des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les déperditions énergétiques des toitures des bâtiments sur les zones identifiées. - Cibler les futures opérations de rénovation énergétique. 	Hiver 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - Bailleurs sociaux (Montluçon Habitat, Allier Habitat, etc.). - Bureaux d'études. - Universités. - Energéticiens (EDF, GRDF, Engie, etc.).
6	Proposer une mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les petites collectivités à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de leur patrimoine et de l'éclairage public. - Accélérer la rénovation du patrimoine public, et 	Dès 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - ADEME, Région AuRA et DREAL. - SDE 03. - AURA-EE.

		<p>possiblement du patrimoine tertiaire privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser un service de conseil entre plusieurs Communes afin d'optimiser son coût. 		
7	Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales PV au sol	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des capacités photovoltaïques de grande taille sur des sites déjà anthropisés. - Reconvertir des terrains délaissés afin de contribuer à la mutation du territoire. - S'inscrire dans un mouvement national de revitalisation des friches et sols pollués. 	Dès 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - ADEME, DREAL et DDT. - Propriétaires de parkings : grandes surfaces, centres commerciaux, ZAC, etc. - Développeurs / Agrégateurs PV (possiblement tiers financeurs). - Bureaux d'études PV et environnementaux.
8	Impulser une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les synergies économiques et environnementales possibles entre industriels d'une même zone. - Favoriser la valorisation de la chaleur fatale industrielle à travers le développement de réseaux de chaleur afin de répondre à un besoin en chaleur d'un bassin de population. - Création d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale (approche économie circulaire). 	2021 pour les prises de contact, projets à moyen terme.	<ul style="list-style-type: none"> - Industriels identifiés comme gisement potentiel et acteurs de la filière dans le déploiement des solutions. - Consommateurs du secteur tertiaire et résidentiel identifiés : industries, propriétaires de bâtiments résidentiels. - Partenaires et acteurs locaux de la récupération d'énergie fatale. - Acteurs institutionnels et chambres consulaires : ADEME, CCI, CCM, Syndicat d'Aménagement. - Associations et groupes spécialistes de la thématique, association Orée.
9	Déployer et animer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et massifier la rénovation énergétique de l'habitat. - Inciter à des rénovations complètes et accompagner leurs mises en œuvre. - Faciliter le passage à l'acte. - Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et des offres de financement. - Créer de l'emploi local non délocalisable. 	<p>2020 : Etude de préfiguration d'une PTRE.</p> <p>2021 : Montage et lancement de la PTRE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montluçon Communauté et ses Communes. - CD 03, DDT 03 et SDE 03. - ADEME, Région AuRA et DREAL. - ADIL 03 et AURA-HLM. - Professionnels du bâtiment et fédérations professionnels (CAPEB, FFB, etc.) - Chambre des métiers et CCI - Structures locales : CAUE, ADIL, Ordre des Architectes, fédération FLAME, SOLIHA, etc.

Les fiches-actions détaillées correspondant à ce programme d'actions sans regret sont jointes au présent rapport.

5. LISTE DES ANNEXES

- Comptes rendus des réunions des démarches PCAET et TEPos
- Support de présentation des démarches PCAET et TEPos
- Fiches du plan d'actions sans regret TEPos
- Fiches du plan d'action
- Fiches départementales (version de travail)
- Tableau de synthèse du plan d'actions général PCAET (territoriales et départementales) – projet septembre 2020
- Organigramme de la collectivité



E6 Consulting
Résidence Managers, 23 Quai de Paludate
33800 BORDEAUX
05 56 78 56 50
contact@e6-consulting.fr
www.e6-consulting.fr

TRANSENERGIE
2-4 Allée de Lodz
69007 LYON
04 72 86 04 04
sun@transenergie.eu
www.transenergie.eu

